



Status cadre convention métallurgie

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai 28 ans, diplômé d'un DESS d'électricité.

Je vais dans 1 mois, finir mon CDD(d'une période de 6 mois chez un sous traitant aéronautique). J'avais accepté de signer mon CDD pour un statu technicien (échelon 285; 1600 brut).

Après 6 mois de travail, le poste est en fait au niveau ingénieur.

Aujourd'hui, mon employeur veut me garder, et va me proposer un CDI. Je lui fait part de ma volonté de faire reconnaître mon bac +5 (vu le poste que j'occupe et mon diplôme).

Je voudrais savoir quel est le salaire minimum et le statu pour un bac + 5 chez une entreprise qui à la convention métallurgie.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

La barème annuel prévu par la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972, Etendue par arrêté du 27 avril 1973 JORF 29 mai 1973 est de 20 467 euros brut pour un ingénieur position 1, sans ancienneté.

Qu'entendez vous par statut?

Bien cordialement.